



## **EXPOSITION D'AVICULTURE DE BRIVE**

Place de la Guierle  
19100 BRIVE LA GAILLARDE

**27 et 28 août 2022**

### **REGLEMENT GENERAL**

**Article 1** : L'exposition avicole est régie par le règlement de SCAF. Elle est ouverte à tous les éleveurs. Les animaux engagés devront être bagués pour les volailles, pigeons et palmipèdes, tatoués pour les lapins et pastillés pour les cobayes. Seuls les oiseaux d'ornement n'ayant aucune obligation administrative seront acceptés.

### **Article 2** : INSCRIPTIONS.

- Unité (toutes catégories) : 3.50 €,
- Couples (dindes, oies, canards) : 4 €,
- Trios 1 / 2 : 4.50 €,
- Parquet 1 / 3 : 4.50 €,
- Volière (pigeons 3 / 3) : 5 €,

Catalogue obligatoire : 5 €

Limité par la place, le Commissaire Général se réserve le droit de clôturer dès que le nombre de cage sera atteint

Adressez vos feuilles d'engagement accompagnées du montant des inscriptions (chèque libellé au nom de la SCABL) à Mme Myriam DAVID – 212 route de la Couze – 19330 FAVARS

Clôture des inscriptions le : 01/08/2022.

### **Article 3**. MESURES SANITAIRES.

Les animaux seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout animal jugé en mauvaise santé sera isolé, ceci sans remboursement des droits d'inscription. Un certificat de vaccination valide contre la maladie de Newcastle pour les pigeons et volailles devra être joint à la feuille d'engagement.

La SCABL ne pourra pas être rendue responsable ni des pertes ni des vols ni des erreurs, ni des changements, ni des dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient survenir aux animaux.

**Article 4** : PROGRAMME DE LA MANIFESTATION.

- Réception des animaux : le jeudi 25 août de 9 h à 19 h.
- Jugement des animaux : le vendredi 26 août, interdit au public.
- Ouverture au public : le samedi 27 août de 9 h à 19 h et le dimanche 28 août de 9 h à 17 h.
- Remise des récompenses : le dimanche à partir de 16 h.
- Enlèvement des animaux après la remise des récompenses.

**Article 5** : VENTES.

Les animaux mis à la vente doivent être inscrits sur la feuille d'engagement. Le prix de vente de l'éleveur sera majoré de 20% au profit des organisateurs. Toute personne retirant un sujet de la vente devra s'acquitter des 20%. L'enlèvement des animaux vendus peut être immédiat.

**Article 6** : JUGEMENT.

Le jury est composé de juges officiels.

**Article 7** : RECOMPENSES.

4 grands prix d'exposition (Volailles, Palmipèdes, Pigeons, Lapins et Cobayes). 4 paniers garnis de produits régionaux.

Tous les 97 points et 96 points seront récompensés.

Madame la Présidente

Myriam DAVID  
212 route de la Couze  
19330 FAVARS

Tél. : 06 80 51 67 89

Monsieur le Commissaire Général

Francis CHALARD  
Les Maisons Brûlées  
19410 PERPEZAC LE NOIR

Tél. : 06 33 83 77 83



## Exposition Avicole de la SOCIETE CORREZIENNE D'AVICULTURE DU BAS LIMOUSIN

Nous vous invitons à participer au Festival de l'Élevage de Brive, le grand rendez-vous dédié à la passion de l'élevage. Cette manifestation accueille les fleurons des races bovines, ovines, des animations équinnes, des dégustations de produits régionaux, etc.... C'est aussi un coup de projection gratifiant sur notre passion, avec un espace de 400 m<sup>2</sup> consacré à notre aviculture. Avec votre soutien, nous souhaitons offrir à ce public une image dynamique de notre loisir. Merci d'avance de votre participation et de votre confiance. A bientôt. Cordialement.

**A renvoyer impérativement avant le 01 août 2022.**

**NOM, Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **Adresse Mail :** .....

**Adhèrent à la Société Avicole :** .....

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Unité .....		3.50 €	
Couple (dindes, oies, canards) .....		4.00 €	
Trio (1/2) .....		4.50 €	
Parquet (1/3) .....		4.50 €	
Volière Poule (1/6) .....		5.00 €	
Volière Pigeons (3/3) .....		5.00 €	
Catalogue obligatoire .....			5.00 €
<b>TOTAL A PAYER</b>			



